

**AVIS D'ATTRIBUTION
CONTRAT D'OCCUPATION RELATIF À LA MISE À DISPOSITION
D'UN TERRAIN
N° 6969**

Le Port autonome de Strasbourg et la société HARMONY PORT AUTONOME, société civile immobilière au capital de 1 000 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Colmar sous le n° 991 488 297 dont le siège social est situé 21, rue du 25 janvier à 68970 ILLHAEUSERN, ont conclu un contrat d'occupation rép. n° 6969 du 4 décembre 2025 relatif à la mise à disposition d'un terrain d'une superficie de 983 m² ainsi que d'une surface de plan d'eau situés 19 et 21 rue de Dunkerque à Strasbourg, pour une durée de 25 ans à compter du 4 décembre 2025.

Le Port autonome a réalisé des mesures de publicité relatives à la mise à disposition du terrain et du plan d'eau par une publication pendant six semaines sur le site internet du Port autonome (www.strasbourg.port.fr) du 17 juillet au 28 août 2025, cette publicité n'a fait l'objet d'aucune manifestation d'intérêt concurrente à celle de la société HARMONY PORT AUTONOME, sur la base de l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, dont l'application est étendue au domaine privé par résolution du Conseil d'administration .

Pour toute demande de renseignement complémentaire :

Direction de la Valorisation

Tél : 03.88.21.78.01

e-mail : accueildvd@strasbourg.port.fr

Voies et délais de recours : recours contentieux devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis.